

LAMPES USAGEES : TRIER SANS SE TROMPER

LES LAMPES
SE RECYCLENT AUSSI
C'EST CLAIR !

SE RECYCLENT

Faciles à reconnaître,
elles portent ce symbole



- Tubes fluorescents dits "néons"



- Lampes fluocompactes dites « basse consommation »
- Lampes à LED



À DEPOSER :

- dans votre magasin
- dans votre recyclerie



non cassées



sans emballage

NE SE RECYCLENT PAS



- Ampoules halogènes



- Ampoules classiques à incandescence



À JETER :

- à la poubelle
- surtout pas avec le verre



→ Rapportez
vos lampes
en recyclerie.



→ Retrouvez ce meuble de collecte
dans certains magasins équipés
ou remettez-vos lampes à l'accueil
(reprise 1 pour 1 obligatoire).

Pour en savoir plus et découvrir le Point de collecte le plus proche de chez vous :

www.recyclonsleslampes.fr

N°Azur 0810 001 777

PREMIER APPEL LOCAL



L'ÉCO-ORGANISME AGRÉÉ POUR LES LAMPES USAGEES

